



SARL : Convention règlementée

Par **comptablia**, le **04/07/2018** à **11:22**

Bonjour,

Dans le cadre d'une sarl, une convention règlementée a été conclue avec une sci dont tous les associés sont également associés de la SARL. A l'époque de la conclusion, la convention n'avez donc pu être votée et approuvée par l'assemblée générale d'approbation des comptes. Un nouvel associé, non associé de la sci, intègre la sarl.

Y a-t-il lieu de remettre au vote de l'assemblée l'ancienne convention, sachant qu'en principe, seules les nouvelles conventions conclues durant l'exercice doivent être soumise à la procédure d'approbation ?

Merci

Par **nono11**, le **17/10/2018** à **13:08**

Bonjour,

le gérant fera uniquement un rapport spécial à l'assemblée sur les conventions règlementées déjà votées et la signera, pas besoin d'un nouveau vote.